

Image not found or type unknown



Location d'appartement

Par **Pedro Ruben**, le 12/10/2022 à 18:20

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'un appartement et sommes actuellement en recherche de locataires.

Lors de la sélection de futurs candidats nous souhaitons privilégier des couples car nous pensons que le style de vie est plus compatible avec la préservation du bien en bon état.

Cependant est-ce un critère légalement accepté ?

Merci de nous éclairer sur ce point.

Par **Cousinnestor**, le 12/10/2022 à 18:30

Hello !

Pedro, pas besoin de vous poser cette question car au final pour louer votre appartement il suffira de retenir la candidature de votre choix (couple, acrobate, soeurs jumelles, philatéliste, locataire chaussant du 45...) sans avoir à motiver ce choix ou vos refus d'autres candidatures. Par contre pour rédiger votre annonce :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15643>

Et si vous passez par une agence :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35323>

A+

Par **Marck.ESP**, le 12/10/2022 à 18:31

Bonjour

Votre annonce ne doit pas faire référence au sexe, la race, le statut social, la présence

d'animaux etc...

Voici un lien <https://www.pap.fr/rediger-une-annonce-de-location-efficace/a8137>

Par **Visiteur**, le **12/10/2022 à 20:31**

Bonjour,

Faites bien attention à la rédaction de l'annonce qui doit contenir les mentions légales obligatoires.

Et vous ne pouvez pas émettre de restriction sur les caractéristiques familiales du ou des locataires, sauf en nombre de personnes maximum par rapport à la surface (exemple on ne loue pas un studio à une famille de 5 personnes).

Par **janus2fr**, le **13/10/2022 à 07:13**

[quote]

exemple on ne loue pas un studio à une famille de 5 personnes

[/quote]

Bonjour,

Mais on peut louer ce studio à un locataire qui héberge ensuite 4 personnes...